

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2024

Convocation en date du 12 juin 2024,

Nombre de délégués en exercice : 37

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

N° D2024026

**Objet : Création et modification  
des autorisations de programmes  
et des crédits de paiement en  
dépenses**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	37
Pour	28
Contre	6
Abstention	3

#### **Présents :**

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU  
Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan  
GINDRE - Mireille MORNAY – Thierry PALLEGOIX - Bernard  
PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc  
THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE  
– Vincent MANCOUSO - André MOINGEON – Max ORSET  
Frédéric TOSEL

CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER - Jean François  
JANNET – Sonia PERI

3CM : Andrée RACCURT – Jean Philippe FAVROT

CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine  
FRANCOIS

CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL - Antoine BAUTAIN

CCV : DUPUIT Guy

#### **Excusés remplacés par le suppléant :**

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

#### **Excusés ayant donné procuration :**

CCPA : Gilbert BOUCHON pouvoir à Vincent MANCOUSO

3CM : Philippe BELAIR pouvoir à Andrée RACCURT

Vu la délibération N°D2023006 du 31/01/2023

Vu la délibération du 18 juin 2024 autorisant le Président à signer le marché global de performance pour la modernisation, l'exploitation et la maintenance de l'usine Ovade et pour la conception, réalisation et exploitation-maintenance d'une unité de préparation de CSR et d'une installation de production d'énergie à partir de CSR

Vu le projet de délibération portant sur la création et la modification des autorisations de programme et crédits de paiements en dépenses

Vu la note de présentation

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Vice-président finances

Considérant qu'il y a lieu de créer et de modifier des autorisations de programme et crédits de paiements en dépenses pour les investissements en lien avec l'exécution le marché global de performance pour la modernisation, l'exploitation et la maintenance de l'usine Ovade et pour la conception, réalisation et exploitation-maintenance d'une unité de préparation de CSR et d'une installation de production d'énergie à partir de CSR

Considérant qu'il convient de modifier l'Autorisation de programme 148 « Chaufferie CSR » et la répartition des crédits de paiement sur les exercices budgétaires 2023 à 2029 compte-tenu des éléments du MGP comme présentés dans le tableau ci-dessous

Libellé	Opération	Montant	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
Chaufferie CSR	148	63 473 000,00	258 197,19	1 690 000,00	2 210 000,00	18 340 000,00	31 175 000,00	7 820 000,00	1 979 802,81

Considérant qu'il convient également de créer une autorisation de programme « Ovade », opération 164 compte-tenu des travaux de modernisation importants nécessaires sur cet équipement pour un montant de 9 160 000€ (dont 673 550€ au titre du GER du contrat actuel) répartis sur les exercices budgétaires 2024 à 2027.

Libellé	Opération	Montant	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Ovade	164	9 160 000,00	955 000,00	6 600 000,00	1 207 000,00	398 000,00

**Le Comité syndical**  
**Où l'exposé du rapporteur**  
**Après en avoir délibéré**

**A 28 voix POUR**

**6 voix CONTRE : M. Orset – V. Mancouso – G. Bouchon – S. Peri – F. Tosel – A. Moingeon**

**3 ABSTENTIONS : B. Guers – JP. Favrot – P. Belair**

**Article 1<sup>er</sup> : MODIFIE** le montant de l'Autorisation de programme 148 « Chaufferie CSR » et la répartition des crédits de paiement compte-tenu des éléments du MGP tels que présentés dans le tableau ci-dessus;

**Article 2 : OUVRE** l' autorisation de programme « Ovade » Opération de paiement tels que présentés dans le tableau ci-dessus

**Article 3 : AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Viriat, les ans, mois et jour susdits

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

Yves CRISTIN  
Président

